

RÉPLIQUES SAHÉLIENNES DE LA CHUTE DE LA JAMAHIRIYA LIBYENNE

SAÏD HADDAD *

Très tôt, divers analystes se sont inquiétés des conséquences catastrophiques régionales de l'intervention militaire contre la Libye. Les États voisins ont exprimé la crainte d'une dissémination de l'arsenal libyen au profit de groupes djihadistes sahéliens. L'effacement d'une puissance régionale considérée comme efficace dans la lutte antiterroriste et dans son rôle au service de l'Union européenne dans le contrôle des flux migratoires a conféré un rôle accru à l'Algérie, la mettant au-devant de la scène sahélienne.

L'adoption, le 17 mars 2011, de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) autorisant à « prendre toutes les mesures nécessaires » pour la protection des populations civiles libyennes menacées par la répression du régime de Kadhafi marque un tournant dans la révolution libyenne du 17 février. Nouvelle étape dans la militarisation et l'internationalisation du conflit, elle ouvre la voie à l'intervention de la « communauté internationale ». Intervention se traduisant notamment par l'instauration d'une zone d'exclusion aérienne et par une campagne de bombardements aériens destinée tout d'abord à stopper l'offensive des troupes loyales au Guide libyen, puis à briser l'échine du régime en ciblant les bases aériennes et les centres de communication stratégiques, l'OTAN prenant dès le 31 mars « en charge la totalité du commandement et du contrôle de l'effort militaire international concernant la Libye ». La lecture extensive de la résolution 1973 qui ouvre la voie à la chute du régime par l'aide matérielle et humaine apportée à la rébellion représentée par le Conseil national de transition (CNT) va provoquer un certain nombre de réactions sinon hostiles, tout au moins réticentes et prudentes de la part d'États de la région ou hors du continent. Attachement et défense du principe de souveraineté et condamnation d'une intervention

* MAÎTRE DE CONFÉRENCES, CREC SAINT-CYR, CHERCHEUR ASSOCIÉ À L'INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES SUR LE MONDE ARABE ET MUSULMAN (IREMAM/CNRS).

perçue comme une agression néo-impériale émanant aussi bien d'États tels que l'Algérie, l'Afrique du Sud, la Syrie ou ceux de l'Alliance bolivarienne¹ que d'organisations régionales à l'instar de l'Union africaine (UA). À cela s'ajoute la crainte – exprimée notamment par les États du Sahel et l'UA – d'une déstabilisation de la zone sahélo-saharienne à la faveur du renversement de la Jamahiriya libyenne. Une crainte partagée par la « mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel » (7-23 décembre 2011) qui répertorie, dans son rapport remis au secrétaire général des Nations unies, deux grandes catégories d'incidences concernant l'action humanitaire et le développement ainsi que les questions sécuritaires². Ainsi, moins de deux mois après la proclamation de la « libération » du pays (le 23 octobre), le rapport pointe les différentes conséquences de la chute de Kadhafi et de son régime sur la zone : migrations, économie des États du Sahel dans une région soumise aux aléas climatiques, prolifération des armes et recrudescence du terrorisme islamiste. Ces « incidences » rejoignent les craintes d'une « somalisation » de la Libye, exprimées notamment par le président de la Commission de l'Union africaine³.

Depuis, un certain nombre d'événements ont légitimé, semble-t-il, ces craintes. Il en est ainsi de la situation malienne depuis le renversement du président Amadou Toumani Touré ou de la prise d'otages sur le site gazier de Tiguentourine près d'In-Amenas en Algérie (16-19 janvier 2013). Si ces deux exemples résumaient « l'effet de souffle » provoqué par la révolution libyenne sur l'environnement régional, l'analyse demeurerait incomplète en l'absence d'une prise en compte de la situation interne libyenne. La déclaration du directeur du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme, structure de la Commission de l'UA, selon laquelle « la Libye est devenue un centre de transit des principaux groupes terroristes d'un pays vers l'autre »⁴, souligne les difficultés que connaît le pouvoir intérimaire libyen confronté à des forces centrifuges et à l'effet d'opportunité que

¹ Hortense Faivre d'Arcier-Florès, « La position des pays de l'ALBA et de l'UNASUR face à la guerre en Libye », *L'Année du Maghreb*, VIII, CNRS Éditions, 2012, p. 341-355.

² *Rapport d'évaluation de la mission des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel, 7-23 décembre 2011*, Conseil de sécurité des Nations unies, 18 janvier 2012

³ BBC, 30/6/2011.

⁴ *Jeune Afrique*, 25/6/2013.

pourrait constituer pour les groupes djihadistes et/ou criminels, pour certains d'entre eux chassés du Mali après l'intervention française, un « trou noir » à la lisière du Maghreb. L'effet boomerang du changement de régime à Tripoli affectant également l'ordre régional, la Libye, d'acteur devenant un enjeu.

Ces inquiétudes, légitimes et fondées, témoignent de la centralité de Tripoli dans cette partie du continent africain. Elles expliquent pourquoi, dans une configuration centre/périphérie, où le centre s'effondrerait, les conséquences seraient catastrophiques pour les pays de la zone. Elles seraient d'autant plus catastrophiques que Tripoli a renforcé sa position centrale durant les 20 années qui ont précédé la chute de Kadhafi. En effet, durant les sept années d'embargo (1992-1999)⁵ auxquelles a été soumise la Libye se sont dessinés les contours d'une « nouvelle » politique africaine de ce pays, qui a tiré les leçons de l'activisme quelque peu inefficace de la période antérieure⁶ et de la marginalisation internationale et régionale qui s'en est suivie. Le changement observé de ton et – dans une certaine mesure – de pratiques qui s'inscrit dans une politique plus générale de normalisation internationale ne doit cependant pas occulter la continuité sur le fond de la politique africaine libyenne, c'est-à-dire d'être la plaque tournante entre le Soudan, l'Afrique noire et la Méditerranée et la volonté de maintenir, voire d'approfondir l'influence de la Senoussiya⁷. Aux instruments classiques de la diplomatie, s'est ajoutée l'instrumentalisation de la mystique

⁵ Les sanctions ont été imposées à la Libye par les Nations unies à la suite des attentats contre le vol Pan Am 103 (dit attentat de Lockerbie) du 21 décembre 1988 et contre le vol DC-10 d'UTA du 19 septembre 1989. La résolution 748 du 31 mars 1992 a imposé un embargo total sur les liaisons aériennes et sur les ventes d'armes ainsi que la réduction du personnel diplomatique. Quant à la résolution 883 du 11 novembre 1993, celle-ci a renforcé les sanctions en gelant les avoirs à l'étranger et en interdisant l'approvisionnement en équipements pétroliers.

⁶ René Otayek, *La politique africaine de la Libye*, Karthala, 1986.

⁷ La Sénoussiya est une confrérie musulmane fondée par l'Algérien Mohammed ben Ali al-Sénoussi (1787-1859). Doctrine mystique, la doctrine sénoussie prêche un retour strict au Coran et à la tradition, l'effort personnel, l'interdiction du culte de saints... Dès 1843, le fondateur (puis ses successeurs) développe ses activités en direction du Sahara afin de convertir ses habitants. La confrérie devient le pôle de résistance politique, culturel et religieux face au colonialisme italien (à partir de 1911) capable d'assumer des pouvoirs étatiques. À l'indépendance, Idriss, chef de la confrérie devient roi de Libye. II

africaine tant au niveau subrégional (la Communauté des États sahélo-sahariens ou CEN-SAD) qu'au niveau continental (l'UA). La résolution des conflits, la promotion de l'unité africaine - tant au niveau sous-régional qu'au niveau continental -, l'accroissement des investissements, facilités par la manne pétrolière, au sud du Sahara deviennent ainsi les principaux axes d'une politique panafricaine renouvelée, Kadhafi en devenant et se présentant comme le nouveau chef de file⁸.

Aux lendemains de la chute du régime de Mouammar Kadhafi, se pose ainsi la question des conséquences immédiates que pose l'affaiblissement d'un État considéré comme central pour la stabilité de la zone. En effet, la période de transition qui s'est ouverte après la chute de la dictature et l'élimination de son chef est caractérisée par la fragmentation du paysage sécuritaire libyen. En dépit de la nomination d'un gouvernement de transition, le 22 novembre 2011, de la tenue d'élections législatives le 7 juillet 2012, les autorités intérimaires peinent à bâtir une armée nationale reconnue par toutes les parties en présence et à désarmer les milices combattantes. L'absence d'une autorité centrale s'imposant à tous est illustrée ainsi par des heurts entre milices armées qui prolifèrent et entre groupes tribaux, notamment au sud du pays. Se pose aussi la question de la porosité des frontières, de la prolifération des armes et de la recrudescence de l'activisme armé dans la zone sahélo-saharienne.

Le Mali comme scénario catastrophe

Au-delà des réserves de principe exprimées durant l'intervention internationale en Libye, un certain nombre de pays voisins (Algérie, Niger, Tchad) ont, dès le début du conflit, pointé le risque d'une dissémination de l'arsenal libyen au profit notamment des groupes djihadistes. Il en est ainsi du pouvoir algérien qui, à la suite d'une série d'attentats visant les forces de sécurité algériennes, en avril et mai 2011, déclare que « la Libye est devenue un dépôt d'armes. Il y a beaucoup d'armes

sera renversé le 1^{er} septembre 1969 par Kadhafi et ses pairs ; Moncef Djaziri, M. (1996), *État et société en Libye*, L'Harmattan, 1996.

⁸ Saïd Haddad, « La politique africaine de la Libye : de la tentation impériale à la stratégie unitaire », *Maghreb-Machrek*, n° 170, octobre-décembre, La Documentation française, 2000, p. 29-38.

dans ce pays et qui sont transférées vers des zones de conflit »⁹. Débordant le cadre des pays de la zone, des armes provenant des stocks libyens auraient alimenté l'opposition armée syrienne ou les militants palestiniens au Sinaï et à Gaza¹⁰, la prolifération des armes en provenance de Libye se poursuivant à un « rythme alarmant » selon un rapport du CSNU¹¹.

Le cas malien est exemplaire en ce sens et semble confirmer les scénarios les plus sombres sur les conséquences de la chute de la Jamahiriya : une dissémination des armes en provenance de Libye se fondant avec la résurgence de revendications autonomistes (ici touaregs) – avec le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), créé en octobre 2011, regroupant un certain nombre de Touaregs revenant de Libye – et l'affirmation de mouvements djihadistes plus ou moins affiliés à AQMI, à l'instar d'Ansar Eddine, créé en décembre 2011 par un leader touareg, Iya Ag Ghali, ancien consul du Mali à Djeddah et dont les prétentions au *leadership* du MNLA seront contrées¹² ou le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) qui fait son apparition en décembre 2011. Ainsi, la récupération d'armes par les différents groupes touaregs du Mali (ainsi que du Niger et du Burkina Faso) et le retour des combattants touaregs de Libye ont coïncidé avec un durcissement du discours des chefs touaregs à l'égard de Bamako mais aussi d'un changement de rapport de forces et des relations entre groupes touaregs : la

⁹ Propos de A. Messahel, alors ministre des Affaires maghrébines et africaines (algérie1.com, 1/6/2011).

¹⁰ Fanny Lutz, *Sur les traces des armes dans le dédale proche-oriental*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Bruxelles, *Les rapports du GRIP*, 2013/5, 41 p. ; Mathieu Pellerin, « Le Sahel et la contagion libyenne », *Politique étrangère*, IFRI, 4, 2012, p. 835-847.

¹¹ *Final Report of the Panel of the Experts established pursuant to resolution 1973 (2011) concerning Libya*, Security Council, S/2013/99, 9 mars 2013.

¹² Sans oublier les répercussions humanitaires de la crise malienne accentuées par la sécheresse : depuis le début de l'année 2012, près de 300 000 personnes ont fui vers d'autres régions du Mali et vers l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso : MSF, « Les réfugiés maliens en situation vulnérable », 26 juin 2012, <http://www.msf.fr/actualite/articles/refugies-maliens-en-situation-vulnerable>. Selon l'UNHCR, à la date du 31 août 2013, plus de 171 000 personnes se trouvent encore dans les 4 pays (hors Mali) précités : <http://data.unhcr.org/SahelSituation/country.php?id=501>

séquence malienne qui s'ouvre au lendemain de la destitution du président malien verra l'alliance circonstanciée et éphémère entre le MNLA et Ansar Eddine.

De prime abord, l'effondrement de l'armée malienne au nord du pays et la conquête des villes de Kidal, Gao et Tombouctou, en mars-avril 2012, par les combattants de ces deux groupes sont des conséquences du retour de combattants touaregs de Libye lourdement armés, comme le soulignent certains rapports¹³. Mais il trouve également son explication dans la longue histoire des rapports tumultueux entre les communautés touarègues et le pouvoir central, de la corruption endémique des autorités et d'un délitement des structures de l'État¹⁴, un État qui fait pourtant l'objet de l'attention de Washington depuis 2002¹⁵. Il est à noter que « la majorité des armes retrouvées par les forces françaises au Nord-Mali [après le déclenchement de l'opération Serval] ne provenaient pas de Libye, mais de soldats maliens qui avaient fait défection ou les avaient vendues aux groupes terroristes »¹⁶. Enfin, le redéploiement dans l'espace sahélien et au nord du Mali du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), futur AQMI, s'il est synonyme de repli pour une organisation soumise aux coups de boutoir de l'armée algérienne, va participer, à partir de 2003, de l'effritement de la souveraineté de l'État malien au nord du pays. D'après certains observateurs et analystes, le GSPC, puis AQMI, ainsi qu'Ansar Eddine et le

¹³ Conflict Armament Research/Small Arms Survey, *Rebel Forces in Northern Mali. Documented Weapons, Ammunitions and Related Material. April 2012-March 2013*, Londres, Genève, 2013, 22 p.

¹⁴ Pierre Boilley, « Géopolitiques africaines et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales », *L'année du Maghreb*, VII, CNRS Éditions, 2011, p 151-162 ; Wolfram Lacher, « Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region », *The Carnegie Papers*, September 2012, 32 p. ; E. Sana, « L'armée malienne, entre instabilité, inégalités sociales et luttes de places » in Michel Galy (dir.), *La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre*, La Découverte, 2013, p 106-120.

¹⁵ André Bourgeot, « Sahara de tous les enjeux », *Hérodote*, n° 142, La Découverte, 3^e trimestre, 2011, p. 42-77.

¹⁶ Selon le rapport d'information du Sénat, n° 513, fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par le groupe de travail « Sahel », en vue du débat et du vote sur l'autorisation de prolongation de l'intervention des forces armées au Mali, 16/4/2013. Le rapport du Conflict Armament Research/Small Arms Survey, *op. cit.*, fait le même constat.

MUJAO bénéficieraient de la complaisance du régime algérien et plus précisément du département du Renseignement et de la Sécurité (DRS), voire seraient manipulés par ce dernier¹⁷ et ce, afin qu'Alger puisse se présenter comme un acteur incontournable, aux yeux de Washington, dans la région dans la lutte contre le terrorisme¹⁸. Quoi qu'il en soit, cette volonté de se poser en partenaire incontournable des États-Unis dans la région s'inscrit et poursuit la stratégie d'Alger de tirer avantage de la donne nouvelle qu'ont provoquée les attentats du 11 septembre 2001 en n'étant plus perçu comme producteur de violence¹⁹.

L'effacement d'une puissance régionale

La disparition du régime libyen est également celle d'un acteur dont un des registres d'action était la médiation. La diplomatie kadhafienne, en dépit de sa dualité et de son ambiguïté (élément de médiation et de perturbation selon les circonstances), disposait d'un cadre institutionnel et géographique, la CENSAD, lui permettant de déployer son pouvoir de régulation et de mener à bien ses actions de médiation. Il en a été ainsi de la crise tchado-soudanaise en 2007, des conflits opposant les différents mouvements touareg aux gouvernements malien et nigérien ainsi que le coup d'État en Mauritanie en 2008 permettant à Tripoli d'illustrer son credo de médiateur dans les crises africaines.

En outre, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, la chute du dictateur libyen met à bas un des alliés de Washington engagé dans « la guerre globale contre le terrorisme ». En effet, dans sa stratégie de réinsertion dans le concert des nations enclenchée dans les années 1990, le régime libyen, confronté à un djihadisme endogène, va à la fois le combattre sur le plan militaire et mobiliser l'association de promotion de la culture arabo-islamique *Da'wa al Islamiya* afin de contrer et peser sur les mouvements islamistes de la région. Ce double levier va être utilisé dans la politique de rapprochement avec Washington et culminera en 2009 par l'échange d'ambassadeurs, signe d'une normalisation

¹⁷ François Gêze, « Le jeu trouble du régime algérien au Sahara » in Michel Galy, *op. cit.* p. 148-168 ; M. Pellerin, *op. cit.*

¹⁸ Jeremy Keenan, *The Dark Sahara. America's War on Terror in Africa*, Londres, Pluto Press, 2009.

¹⁹ Saïd Haddad, « Le djihadisme au Maghreb : vers la fin des exceptions algérienne et marocaine ? » in J.-L. Marret (dir.), *Les fabriques du Jihad*, Paris, PUF, 2005, p. 215-239.

des relations entre les deux pays. Dans l'intervalle, la Libye, qui aura condamné les attentats du 11 septembre 2001, reconnu la légitimité de l'intervention américaine en Afghanistan, verra l'inscription sur la liste des organisations terroristes établies par le département d'État du Groupe islamique combattant libyen, affilié à Al Quaida, et sera reconnue en qualité de « pays en lutte contre le terrorisme »²⁰. Près de deux ans après la chute de Kadhafi et de son régime, où en est l'expertise de la Libye en ce domaine ? Qu'en est-il des services de renseignements libyens, de leur réorganisation ainsi que des réseaux et liens tissés avec les acteurs sahéliens, étatiques et non étatiques depuis la chute de régime ? Pouvoir répondre à ces questions permettrait de mieux discerner les permanences et les discontinuités de la politique libyenne post-2011. Cela étant, la recrudescence, en Libye, des attentats attribués aux groupes islamistes (dont un des plus spectaculaires fut celui ayant coûté la vie à l'ambassadeur des États-Unis à Benghazi, le 11 septembre 2012) et la transformation du Fezzan en refuge ou en base arrière des groupes djihadistes fuyant le Mali plaident pour un affaiblissement des capacités et de « l'expertise » de ce pays. Et ce d'autant plus que la mouvance islamiste pèse d'un poids certain au sein du Congrès général national (CGN), le Parlement libyen.

Cette mise en retrait de la Libye a des répercussions économiques régionales. Si, durant le conflit, le nombre de réfugiés a pu être un facteur de déstabilisation potentiel des pays frontaliers avec plus de 900 000 réfugiés (UNHCR²¹), la Libye demeure toujours « un pays de première importance pour les flux migratoires »²², en dépit des risques et menaces pesant sur des populations africaines, suspectées durant le conflit d'être des mercenaires au service de Kadhafi²³ ou criminalisées depuis

²⁰ Saïd Haddad, « La Libye et l'Occident depuis 1999 : entre tropisme américain et ancrage euroméditerranéen », *Afrique contemporaine*, n° 209, Paris, AFD, p. 179-196 ; Yamia H. Zoubir, « Contestation islamiste et lutte antiterroriste en Libye (1990-2007) », *L'Année du Maghreb*, CNRS Éditions, 2008, p. 267-277.

²¹ <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d595.html>

²² UNHCR, Profil d'opérations 2013- Libye, <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d595.html>

²³ Human Rights Watch, Libye : « Le CNT doit mettre fin aux arrestations arbitraires et aux mauvais traitements de détenus », 30/9/2011.

en étant accusées de porter atteinte à la sécurité du pays²⁴. En dépit d'une reprise (relative) des flux migratoires vers ce pays, des interrogations demeurent concernant le dynamisme de la coopération par le bas telle qu'elle a été observée entre Tripoli d'une part et Niamey ou N'Djamena d'autre part²⁵. Les mêmes incertitudes planent sur la « coopération par le haut », c'est-à-dire sur la permanence des investissements libyens en Afrique subsaharienne²⁶ qui sont estimés à près de 5 milliards de dollars à travers l'action de Libya Africa Investment Portfolio²⁷. Et ce d'autant plus que le pays a besoin de liquidités pour la reconstruction, estimée à près de 200 milliards de dollars²⁸, et pour relancer l'économie. Une relance mise à mal par l'insécurité, l'absence d'un environnement juridique stable et clair, le règlement des indemnités des préjudices subis durant le conflit et les accusations de corruption susceptibles de remettre en cause les contrats passés sous Kadhafi qui sont autant d'obstacles à la reprise des investissements étrangers²⁹.

²⁴ Fathia Majbari, « L'immigration clandestine pèse sur la Libye », *Magharabia* 26/9/2013.

²⁵ Karine Bennafla, « De la guerre à la coopération : les dangereuses liaisons tchado-libyennes » dans O. Pliez (sous la direction de), *La nouvelle Libye. Sociétés, espaces et géopolitique au lendemain de l'embargo*, Paris, Karthala, 2004, p. 111-138 ; E. Grégoire, (2004), « Les relations politiques et économiques mouvementées du Niger et de la Libye » dans O. Pliez, *ibid.*, p. 97-110.

²⁶ Essentiellement dans le secteur immobilier et hôtelier, celui des banques commerciales, la téléphonie, la distribution des carburants ainsi que l'exploration pétrolière (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad et Soudan).

²⁷ *Jeune Afrique*, 23/11/2011. Selon le groupe de la Banque africaine de développement, les avoirs de la Banque centrale de Libye et de l'Autorité libyenne d'investissement étaient estimés à près de 150 milliards de dollars, soit 160 % du PIB, <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Libye%20Note%20de%20pays%20PDF.pdf>

²⁸ D'après la chambre de commerce franco-libyenne. D'autres sources estiment ce montant plus élevé, Léopold Nseké, « La révolution libyenne : les coûts de la guerre », *afriqueexpansion.com*, 26/10/2011, <http://www.afriqueexpansion.com/la-revolution-libyenne-/3040-la-revolution-libyenne-les-couts-de-la-guerre.html>

²⁹ *AFP*, « En dehors du secteur pétrogazier, le retour des compagnies étrangères en Libye se fait attendre », 24/01/2013, <http://www.maghrebemergent.com/component/k2/item/20424-en-dehors-du->

Le Sahel au prisme de la confusion libyenne

Plusieurs affrontements ont eu lieu entre la tribu toubou et des tribus arabes dans le sud libyen depuis 2012. Le 13 février de cette année éclatent des combats dans la ville de Koufra entre Toubous et la tribu arabe des Zawaya. Ces combats vont connaître une recrudescence en mars, puis en juin à la suite de l'envoi par le CNT de la brigade Bouclier du Désert (sorte de réseau national des brigades révolutionnaires), qui sera accusée par les Toubous d'avoir pris fait et cause pour les tribus arabes³⁰. Ces affrontements auraient fait des dizaines de morts³¹. Sous couvert de luttes intertribales ou interethniques, ces combats ont vraisemblablement pour origine le contrôle d'un territoire riche en ressources pétrolières, en gaz et en eau³², ainsi que celui du commerce transfrontalier et des routes migratoires entre la Libye, le Tchad, le Niger et le Soudan³³. Les mêmes raisons ont présidé aux affrontements meurtriers qui ont opposé dans la ville de Sebha et ses environs, le 13 février, puis le 26 mars 2012, les populations toubous et la tribu arabe des Ouled Slimane³⁴. Aussi, en prenant les armes contre Kadhafi, les Toubous ont bouleversé la hiérarchie politique qui faisait d'eux un groupe ostracisé, marginalisé et en butte au racisme. La réaction des tribus arabes peut donc être analysée comme celle d'un groupe dominant soucieux de le demeurer, grâce notamment à l'accès à

secteur-petro-gazier-le-retour-des-compagnies-etrangeres-en-libye-se-fait-attendre.html

³⁰ Des affrontements entre forces de l'ordre et Toubous ont eu également lieu en février 2013 à Koufra.

³¹ 44 morts et 150 blessés environ selon le *Rapport du secrétaire général sur la mission d'appui des Nations unies en Libye*, Conseil de Sécurité, S/2012/675, 30 août 2012. Il semblerait que ce bilan soit inférieur à celui avancé par une mission de la MINUAL en février 2012 lors des premiers affrontements (100 morts) ou aux chiffres recueillis par Amnesty International, *Libya : Rule of Law or Rule of Militias ?*, juillet 2012.

³² Moncef Djaziri, « Tribalisme, guerre civile et transition démocratique en Libye », *Maghreb-Machrek*, n° 212, été 2012, p. 73.

³³ Ali Bensaad, « L'immigration en Libye : Une ressource et la diversité de ses usages », *Politique africaine*, n° 125, mars 2012, p. 96.

³⁴ Les affrontements de mars auraient fait entre 81 morts (Amnesty International, *op cit.*) et 147 morts (*Rapport du secrétaire général*, 2012, *op. cit.*).

la rente pétrolière. De plus, à cheval entre la Libye, le Tchad et le Niger, la population toubou a été soupçonnée d'abriter des non-Libyens en son sein, mobilisables en cas d'actions lancées par des partisans de Kadhafi et de son fils Saadi, réfugiés au Niger. La violence des combats a été telle que le Front toubou pour le salut de la Libye, parti d'opposition à Kadhafi, créé en 2007, a été réactivé, son dirigeant menaçant de proclamer l'indépendance du sud libyen si les violences ne cessaient pas³⁵. Des violences qui ont également frappé la population touarègue présente à Sebha, mais également à Ghadamès, le 14 mai. Ces heurts, qui ont fait une dizaine de morts et entraîné le déplacement de près de 1 600 personnes, sont révélateurs de la suspicion pesant sur les Touaregs de Libye depuis la chute de la Jamahiriya. En effet, ces derniers sont en quelque sorte victimes de la politique touarègue (et sahélienne) menée par Kadhafi au Sahel durant les années 1970 et 1980³⁶ et de la confusion pesant sur les Touaregs, soupçonnés d'être fidèles ou maintenant nostalgiques de ce dernier, qu'ils soient libyens, nigériens ou tchadiens.

Si une réactivation de l'activisme toubou au nord du Tchad (Tibesti) a été évitée pour l'instant³⁷, le reflux au Fezzan des djihadistes du nord Mali est porteur de tensions entre la Libye d'une part, le Tchad et le Niger d'autre part. En effet, les déclarations du président nigérien Issoufou selon lesquelles les auteurs des attentats (revendiqués par le MUJAO et par *Les signataires par le sang* de l'Algérien Belmokhtar) du 23 mai 2013 contre une base militaire à Agadez et un site d'Areva à Arlit venaient de Libye, accusée d'être « une source de déstabilisation pour les pays du Sahel »³⁸ ont créé l'ire des autorités libyennes. Ces dernières ont procédé ainsi à l'expulsion vers le Niger de près de 800 ressortissants subsahariens (Nigériens, Sénégalais, Gambiens, Nigériens) en guise de représailles, renouant ainsi avec les pratiques du régime défunt tout en réitérant leur demande d'extradition de Saadi Kadhafi. Le président tchadien, dont le pays a acquis une nouvelle stature dans la sous-région en raison de

³⁵ Christophe Boisbouvier, « Libye : quand les Toubous se réveillent », *Jeune Afrique*, 16/05/2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2678p044-045.xml0/>

³⁶ Pierre Boilley, *op. cit.*

³⁷ International Crisis Group, *L'Afrique sans Kadhafi : le cas du Tchad*, Rapport Afrique n° 180, 21 octobre 2011. Mathieu Pellerin, *op.cit.*, p. 845.

³⁸ *AFP*, 25/5/2013.

l'engagement de l'armée tchadienne au Mali, a également souligné le développement de camps djihadistes dans le sud libyen³⁹.

L'annonce, le 16 décembre 2012, par le CGN de la fermeture de toutes les frontières terrestres avec l'Algérie, le Niger, le Tchad et le Soudan ainsi que l'instauration d'une zone militaire fermée au sud⁴⁰ a lieu 4 jours avant l'adoption par le CSNU de la résolution 2085 autorisant « pour une période initiale d'un an », le déploiement d'une force internationale au Mali⁴¹. La crainte d'un afflux massif des populations fuyant le Mali et du reflux de groupes islamistes radicaux qui s'installeraient dans le Fezzan a été mise en avant pour justifier cette décision. Cette initiative fait suite à une série de rencontres bilatérales et multilatérales durant l'année 2012 avec les pays voisins⁴². Elle sera suivie par la présentation, le 17 décembre 2012, par les autorités libyennes, à Londres, d'un plan d'action global dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'état de droit dont les conclusions seront soutenues lors d'une conférence ministérielle internationale de soutien dans les trois domaines précités à Paris, le 12 février 2013⁴³. Cependant, la faiblesse de l'armée régulière libyenne⁴⁴, la confusion sécuritaire et l'étendue des frontières de ce pays (plus de 4 000 kilomètres) font douter de l'efficacité d'une telle mesure, comme a pu le souligner le rapport du groupe des experts du CSNU de mars 2013. L'appel à une assistance internationale, dans le domaine de la sécurité et de la collecte des armes, du Premier ministre libyen lors de

³⁹ Priscille Lafitte, « Le risque djihadiste libyen menace le Tchad, assure Idriss Déby », *France24.com*, 8/6/2013.

⁴⁰ Cette zone comprend les régions de Ghadames, Ghat, Obari, al-Chati, Sebha, Mourzouk et Koufra.

⁴¹ La résolution est adoptée le 20 décembre.

⁴² Conférence de Tripoli (mars 2012), réunion des agences de renseignement au sein de l'Unité de fusion et de liaison (Alger, juin), participation à la réunion des pays du CEMOC (Niamey, août), tournée du Premier ministre les pays frontaliers (décembre).

⁴³ Avec l'appui de l'ONU, les gouvernements britannique et libyen ont réuni des représentants d'Allemagne, du Danemark, les Émirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Qatar, de la Turquie, et de l'Union européenne.

⁴⁴ Sur cette question, voir Saïd Haddad, « Les forces armées libyennes de la proclamation de la Jamahiriya au lendemain de la chute de Tripoli : une marginalisation paradoxale », *Politique africaine*, n° 125, mars 2012, p. 65-82.

sa visite à Londres le 17 septembre 2013 témoigne de l'ampleur de la tâche⁴⁵.

L'Algérie en première ligne ?

Le retrait de Tripoli a mis l'Algérie au-devant de la scène sahélienne. L'évolution – préoccupante – de la Libye a quelque peu atténué les craintes d'Alger d'un nouveau pouvoir libyen la concurrençant dans un Maghreb remodelé par les événements de l'année 2011 et lui disputant le rôle d'État pivot aux yeux de l'administration américaine.

Les agissements d'AQMI dans la zone sahélienne avaient auparavant renforcé ce rôle de l'Algérie, installée comme acteur majeur de la « lutte mondiale contre le terrorisme » à travers son insertion dans le dispositif sécuritaire sahélo-maghrébin mis en place par Washington⁴⁶. En dépit des relations houleuses entretenues avec le régime de Kadhafi depuis 1969, l'Algérie a été cependant un des rares États à s'opposer à la reconnaissance par la Ligue des États arabes, le 13 mars 2011, du CNT et à ne pas déclarer le Guide libyen illégitime. Le refus de ce qui est considéré comme de l'ingérence étrangère contre un État souverain, a fortiori si elle est armée, sera à l'origine de la distance, quand ce n'est pas de l'hostilité, à l'égard de la rébellion libyenne⁴⁷. L'attachement au principe de souveraineté des États et l'inclinaison pour les médiations au sein des instances internationales (ONU ou UA) participent de cette politique et expliquent le soutien d'Alger aux différentes tentatives de médiation de l'UA. Cette position de principe éclaire les réticences initiales d'Alger à l'égard d'une intervention au Mali, non initiée et menée par des forces africaines et en dehors de tout mandat international.

Si l'attentisme de l'Algérie face à ce qu'il a été convenu d'appeler les révolutions arabes et leurs répliques est révélateur sans nul doute d'un système politique épuisé, cette position est

⁴⁵ *Associated Press*, « Libya appeals to UK for help removing weapons », 17/9/2013.

⁴⁶ Salim Chena, « Portée et limites de l'hégémonie algérienne dans l'aire sahélo-maghrébine », *Hérodote*, n° 142, La Découverte, 3^e trimestre, 2011, p. 108-124.

⁴⁷ L'Algérie ne reconnaîtra le pouvoir transitoire libyen que le 22 septembre, soit deux jours après l'UA et six jours après que l'Assemblée générale des Nations unies a décidé à une écrasante majorité que le siège de la Libye serait occupé par le représentant du CNT.

aussi à la mesure des répercussions internes de la séquence de 2011, illustrées par la vigueur retrouvée du djihadisme (attentat d'In Amenas et de Khenchela en janvier et février 2013, déclenchement par l'armée tunisienne de l'opération Chaambi à la frontière algéro-tunisienne en juin 2013). Autre signe inquiétant, les violences qui ont éclaté le 13 août 2013 à Bordj Baji Mokhtar situé à près de 20 kms de la frontière malienne, entre diverses communautés (Touarègues et Bérabiches), pourraient préfigurer un débordement de la crise malienne en Algérie⁴⁸. Ces événements surviennent alors que le régime, qui a pu éteindre les contestations qui s'étaient faites jour dans le nord du pays début 2011, est confronté à un mouvement social – qu'il a tenté de criminaliser – dans le sud du pays, représenté notamment par la Commission nationale de défense des droits des chômeurs portant des revendications de dignité sociale, luttant à la fois contre la marginalisation économique dont cette région fait l'objet et contre les effets de la politique de désajustement structurel initiée depuis le début des années 1990⁴⁹.

Au lendemain du changement politique en Libye, l'Algérie se trouve dans une situation paradoxale. En effet, alors que la combinaison des trois rentes que constituent son expertise dans la lutte antiterroriste, les hydrocarbures et les migrations et son statut de pays le plus ouvert sur le Sahel du fait de ses frontières⁵⁰ l'a hissée au statut d'État-pivot, l'effondrement libyen et le conflit malien posent la question de l'effectivité de ce statut. En d'autres termes, après avoir repris pied sur la scène africaine à partir de 2001⁵¹, l'Algérie pourra-t-elle et voudra-t-elle conforter ce statut,

⁴⁸ Voir à ce propos, M. Aziz *et al.* « Violences tribales meurtrières », *El Watan*, 16/8/2013 ; F. Harit, « Algérie : Bordj Badji Mokhtar réveille des rancœurs entre Arabes et Touaregs », *El Watan*, 23/8/2013 ; I. Mandraud, « Menaces sur le "Sud tranquille" algérien », *Le Monde*, 5/9/2013.

⁴⁹ Thomas Serres, « Algérie : quand le Sud reprend sa place », *Moyen Orient*, n° 19, juillet-septembre 2013, p 50-55.

⁵⁰ Salim Chena, *op.cit.*, p. 101 ; Ali Bensaad, « L'immigration en Algérie. Une réalité prégnante et son occultation officielle » *in* Bensaad, Ali (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Karthala, 2009, p. 15-42.

⁵¹ Saïd Haddad, « Entre volontarisme et alignement : quelques réflexions autour de la politique africaine de l'Algérie », *Dynamiques internationales*, n° 7, octobre 2012, www.dynamiques-internationales.com

se mettre en mouvement, en ajustant son action politique à la hauteur de ses prétentions d'*hegemon* régional et de stabilisateur de la zone sahélo-saharienne ?

L'accord donné par Alger pour le survol de son territoire par l'aviation française lors du déclenchement de l'opération Serval (enclenchée le 11 janvier 2013), la fermeture et la surveillance de la frontière commune avec le Mali, la nomination d'un diplomate chevronné et connaisseur du continent au poste de ministre des Affaires étrangères⁵², le 11 septembre 2013, semblent être les premiers signes d'un changement qualitatif de l'action algérienne, en dépit d'une situation intérieure délicate marquée par l'épineuse question de la succession du président algérien.

Deux ans après les révolutions, et ce n'est pas le moindre des paradoxes de la chute de la dictature libyenne, les peuples de la région sahélo-maghrébine se trouvent toujours confrontés au défi du dépassement de la fausse alternative qui leur est proposée, entre islamisme et néolibéralisme autoritaire qui sont les deux faces d'un même « bloc social »⁵³.

⁵² Ramtane Lamamra a occupé le poste de commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité de 2008 à 2013.

⁵³ Samir Amin, *Le Monde arabe dans la longue durée. Le printemps arabe ?*, Le Temps des Cerises, 2011 (et plus précisément le chapitre premier).

